

les bataillons ont éprouvé des pénuries de matériel d'entraînement alors que les stocks de guerre, eux, étaient pratiquement inexistants.

Certains observateurs bien informés de la Réserve, comme le Colonel James S.H. Kempling, ancien sous-chef de l'état-major des Réserves au Quartier général de la Force mobile, a fait remarquer que bien, que les unités de la Milice aient des «tâches opérationnelles» à remplir, rares sont celles en mesure de déployer même un seul peloton prêt au combat.

Le Colonel Kempling a également fait remarquer que, une fois les dépenses générales couvertes, la Milice n'a pas suffisamment de fonds pour organiser des séances d'entraînement au niveau de l'unité. Les membres de la Milice s'entraînent en moyenne entre 40 à 45 jours par an, alors que les ressources financières sont censées permettre un entraînement de 85 jours. Les frais d'administration absorbent la différence. Le Col. Kempling a fait valoir qu'un système d'entraînement excessivement complexe, allié à un taux de départ relativement élevé, a produit de sérieuses lacunes au niveau des chefs subalternes et des spécialistes. Pour certaines unités, on a eu beaucoup de mal à trouver des commandants qualifiés.

(Revue canadienne de défense, hiver 1987-1988)

### *3. La Réserve navale*

Avant la publication du Livre blanc, la Réserve navale avait pour mission d'assurer la défense côtière au moyen de patrouilleurs chargés de surveiller les côtes et d'effectuer des visites portuaires; d'assurer le contrôle de la navigation commerciale et de collaborer avec les commodores de convois; de fournir des forces supplétives aux principales unités navales, aux écoles de plongée et à d'autres installations terrestres; et, en général, de servir de cadre à l'expansion de la marine en temps de guerre.

La structure hiérarchique de la Réserve navale s'étend du Chef de l'état-major de la Défense au commandant du Commandement maritime qui délègue certaines tâches administratives, de formation et d'organisation au commandant des divisions de la Réserve navale à Québec, qui détient le grade de capitaine de la marine de la Force régulière. Les commandants des 21 divisions de la Réserve navale dispersées dans toutes les régions du pays sont des capitaines et des commanders de la Réserve. En 1987, 174 membres du personnel de soutien de la Force régulière ont été affectés aux unités de la Réserve navale pour exécuter des tâches administratives et organiser des activités d'entraînement. Toutefois, seuls 129 postes étaient pourvus par des